



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Bordeaux pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Campagne 2009

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

CAS BANQUE COMMERCIALE DE L'EST

PROPOSITION DE BAREME

Question	Travail à faire	Barème (en points)
Dossier A		
FAITS ET CHIFFRES DU SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS (19 points)		
A1	Caractéristiques du surendettement en France aujourd'hui	9
A2	Les dispositifs de sortie du surendettement	6
A3	La prévention des risques de crédit	4
Dossier B		
DIFFICULTE DE REMBOURSEMENT ET RESTRUCTURATION DE CREDIT (34 points)		
1^{ère} partie. Restructuration de crédit		
B1	Tableau synthétique de la situation du client	6
B2	Calcul du capital restant dû et 2 premières lignes de l'échéancier	3
B3	Taux d'endettement.	2
B4	Mensualité maximale par le « reste à vivre »	4
B5	Nouvelle mensualité après restructuration	2
B6	La restructuration peut-elle être mise en place ?	3
B7	Evaluer l'intérêt de la banque	3
B8	Coût total du nouveau crédit	2
2^{ème} partie. Assurance perte d'emploi		
B9	Utilité de l'assurance perte d'emploi	2
B10	Calcul du coût de l'assurance et comparaison avec la concurrence	3
B11	Délais de franchise et délais de carence	2
B12	Traitement de l'exemple	2
Dossier C		
GESTION COURANTE DES COMPTES ET MOYENS DE PAIEMENT (32 points)		
Situation 1		
C1	Décisions justifiées et préconisation pour l'avenir de la relation	20
Situation 2		
C2	Procédure de saisie	2
C3	Obtenir un minimum de subsistance	2
Situation 3		
C4	Analyse du fonctionnement du compte et de la situation client	3
C5	Dépôts d'espèces importants et réguliers : conduite à tenir ?	2
C6	Exemples d'opérations devant susciter la vigilance du banquier	3
Dossier D		
FISCALITE ET PLACEMENTS (29 points)		
1^{ère} partie. Projet de mise en location de deux studios		
D1	Intérêts respectifs de deux régimes d'imposition des loyers	4
D2	Choix du régime adapté en fonction du prévisionnel	5
D3	Calcul de l'impôt après mise en location	4
2^{ème} partie. Placement d'un héritage		
D4	Identification des règles fiscales sur la succession proposée	4
D5	Calcul de la somme disponible après imposition	2
D6	Proposition équilibrée de placement adaptée au client et justifiée	10
FORME PROFESSIONNELLE		
PRESENTATION ORTHOGRAPHE EXPRESSION (6 points)		

PROPOSITION DE CORRIGE

DOSSIER A – FAITS ET CHIFFRES DU SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS 19 pts

A1/ Après lecture des annexes 1 et 2, dressez un tableau descriptif des grandes caractéristiques du surendettement aujourd'hui en France en mettant en évidence :

- les tendances générales du surendettement
- le profil type des surendettés
- les types d'endettement les plus souvent présents dans les dossiers
- et les causes principales des difficultés.

9 pts

<p>TENDANCES DU SURENDETTEMENT</p> <p><i>(0,5 par idée)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de dossiers déposés à peu près stable depuis le pique lié à la mise en place de la PRP : on note même une baisse du nombre de dossiers en 2007. Le nombre de plans conventionnels est également en baisse sensible (-12%) Montée en puissance des procédures de rétablissement personnel Dégradation des capacités de remboursement des surendettés 	2
<p>PROFILS TYPES DES SURENDETTES</p> <p><i>(0,5 par idée)</i></p>	<p>Le portrait robot du surendetté est une personne seule et sans personne à charge âgée de 40 à 50 ans, ouvrier ou employé et de plus en plus souvent chômeur avec un revenu inférieur à 1 500€/mois. Le surendetté est locataire et n'a pas d'épargne.</p> <ul style="list-style-type: none"> Personne seule dans 66% des cas (et 83% des cas les plus insolubles). Majoritairement avec au moins une personne à charge (51%). Agé de 35 à 54 ans mais l'on observe une tendance au vieillissement. Les surendettés sont majoritairement ouvriers ou employés mais on constate une croissance sensible des chômeurs et des inactifs. Les revenus des surendettés sont faibles : - de 1 500€ dans 70% des cas et leur absence de patrimoine très symptomatique : -de 4% des dossiers avec une épargne qui souvent ne dépasse pas les 1500 €. Le véhicule est présent dans 4 cas sur 10 mais la voiture de faible valeur. 80% sont locataires 	3
<p>TYPES D'ENDETTEMENT PRESENTS DANS LES DOSSIERS</p> <p><i>(1 par idée)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Endettement en général mixte : aussi bien des dettes bancaires que des dettes de la vie courante (loyer, EDF...) mais l'endettement est largement bancaire dans la grande majorité des dossiers. Les crédits immobiliers sont rares dans les charges des surendettés, 70% sur des crédits à la consommation sans échéance (revolving...), le reste avec échéance. 	2
<p>CAUSES PRINCIPALES DES DIFFICULTES</p> <p><i>(1 par idée)</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> Les accidents de la vie dans la très grande majorité des cas est responsable de la situation : c'est le « surendettement passif » qui correspond à des périodes de chômage, séparation, divorce, décès... dans 75% des cas. Le surendettement actif représente le reste : accumulation des crédits notamment à la consommation mais aussi loyer trop élevé, mauvaise gestion... 	2

A2/ Indiquez les principales mesures que peuvent préconiser les commissions de surendettement.

6 pts

La loi prévoit un dispositif à plusieurs étapes afin de parvenir à des solutions de désendettement :

* **Si l'apurement du passif semble envisageable : (3 pts)**

Recherche d'un accord amiable entre débiteur et créanciers => plan conventionnel

Si l'accord amiable ne peut être trouvé :

Recommandation de la commission à la demande du débiteur et homologué par JEX

Mesures de traitement utilisées : - diminution des intérêts, reports d'échéances, rééchelonnement...

* Si la situation semble momentanément bloquée : (1,5 pts)

Moratoire pour une durée max de 2 ans

* Si la situation semble irrémédiablement compromise : (1,5 pts)

Procédure de liquidation judiciaire et effacement des dettes non professionnelles.

A3/ Citez 4 moyens de prévenir les risques de non remboursement, soit lors de l'octroi du crédit soit pendant la période de remboursement. (1 pt par idée)

4 pts

- **L'analyse des dossiers de crédit** : la banque va, avant tout accord de crédit, analyser la situation du client par rapport à certains points. Elle va s'appuyer sur des **informations écrites** sur un document spécifique signé par le client demandeur et sur des **pièces justificatives** (avis d'imposition, bulletins de salaire, relevés de comptes...). Ces informations concernant la situation familiale du client, son âge, sa situation matrimoniale, sa situation patrimoniale, son domicile, sa profession, ses revenus, la domiciliation des salaires, l'ouverture d'autres comptes dans l'établissement, les mouvements de compte, les services souscrits par le client... sont des critères permettant d'alimenter les outils informatiques de **scoring**.
- **Les vérifications d'usage grâce aux fichiers** : le banquier interroge différents fichiers comme le **FCC** (Fichier Central des Chèques impayés), le **FICP surtout** (Fichier des Incidents Caractérisés de Paiement).
- En cours de remboursement, le conseiller va **suivre régulièrement** l'échéancier et l'évolution par rapport à la situation (personnelle, professionnelle...) de son client grâce à des alertes informatiques. Et il faudra au conseiller réagir rapidement (appel téléphonique, courrier...) dès qu'il y a une anomalie. L'analyse du dossier va également tenir compte des **ratios prudentiels de solvabilité** établis par la profession en matière de crédit :
 - le **taux d'endettement** (Charges/revenus) qui doit être inférieur à 33% (mais qui est à moduler selon le niveau de revenu),
 - la **capacité de remboursement** qui permet d'évaluer le montant de revenus disponibles que l'on peut affecter au remboursement du crédit demandé. Cette capacité tient compte du **revenu disponible** (ressources-charges), et du nombre de personnes à charge dans le foyer : le quotient familial (revenus du foyer/nombre de personnes du foyer).
- En outre, les banques tendent à se prémunir des risques de non remboursement d'échéances en prenant des **garanties** réelles (ex. : hypothèque...) ou personnelles (ex. : caution). **Les assurances** sont également un point important de la limitation du risque décès, invalidité, perte d'emploi par exemple.

Dossier B – DIFFICULTE DE REMBOURSEMENT ET RESTRUCTURATION DE CREDIT - 34 PTS

1^{ère} partie : restructuration de crédit

B1/ Avant de rencontrer M. Châtillon, dressez une liste sous forme de tableau des éléments positifs et négatifs de sa situation bancaire, personnelle et patrimoniale (annexe 3).

6 pts

	Points positifs	Points négatifs
Situation personnelle (0,5 pts par idée)	- Attitude responsable du client qui anticipe les problèmes - Situation familiale stable - Epouse fonctionnaire, emploi stable	- Perte importante de salaire - Incertitude professionnelle - Pas de prévoyance (assurance décès...)
Situation patrimoniale (0,5 pts par idée)	- Propriétaire	- Très peu d'épargne de précaution (il reste les assurances-vie)

Situation bancaire <i>(0,5 pts par idée)</i>	<ul style="list-style-type: none"> - Client de longue date - Fonctionnement de compte irréprochable (pas de fichage, pas d'incident : solde moyen rassurant) - Endettement raisonnable et sans revolving 	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi client relativement ancien - Endettement laissant peu de marge de manœuvre
--	---	---

1 point pour le classement des idées

B2/ Compte tenu des informations fournies en annexe 4, reconstituez la première ligne du tableau d'amortissement du crédit

3 pts

Echéancier

Mode de calcul	Périodes	Capital dû en début de période	Mensualité Assurance comprise 1 pt	Amortissement (0,5 pt)	Intérêts (0,5 pt)	Assurance (0,5 pt)	Capital dû en fin de période (0,5 pt)
Calculatrice	14-mars-03	140 000,00 €	-1 178,92 €	-502,25 €	-641,67 €	35,00 €	139 497,75 €
Table	14-mars-03	140 000,00 €	-1 178,91 €	-502,24 €	-641,67 €	35,00 €	139 497,76 €

B3/ Quel est le taux d'endettement du couple en tenant compte de l'évolution de ses revenus ?

2 pts

Taux d'endettement = (somme des mensualités de crédits) / (somme des revenus mensuels) X 100
= (1 178,92 + 120) / (1 453 + 1 230) X 100 = 48,41 %

(contre 32% avant la baisse du salaire de M.)

B4/ En tenant compte des ressources actuelles déterminez la mensualité maximale (assurance comprise) envisageable pour permettre au couple de rembourser avec le critère du « reste à vivre » (annexe 5 et 6).

4 pts

- Méthode du reste à vivre

En ne tenant que des revenus récurrents :

Reste à vivre (couple et 3 enfants) : **1 750 € (1 pt)**
 Revenus : **2 683 € (1 pt)**
 Capacité de remboursement : 2 683 – 1 750 = **933 (1 pt)**
 Capacité crédit auto inclus : **813 (903-120) (1 pt)**

On retiendra donc une mensualité maximum de 813 €

B5/ Calculez la mensualité hors assurance et assurance comprise du crédit restructuré en prenant en compte les éléments donnés en (annexe 7).

2 pts

Mensualité hors assurance = **769,71 (1 pt)**
Mensualité assurance comprise = 769,71 + 24,15 = **793,86 (1 pt)**

B6/ Le crédit de restructuration peut-il être mis en place ? Justifiez votre réponse.

3 pts

La mise en place est possible car :

Le taux d'endettement est ramené à 34 %.

La famille conserve un reste à vivre intéressant (> à 1 750) et pourra donc faire face à des imprévus.

Accepter toute réponse cohérente y compris un refus de crédit de restructuration (durée longue, taux d'endettement > 33%)

B7/ La banque a-t-elle intérêt à mettre en place cette restructuration ? Justifiez votre réponse.

3 pts

La banque a intérêt à négocier avant que la situation se dégrade et nécessite des mesures plus radicales et donc plus coûteuses pour la banque (commission de surendettement, abandon de créance, baisse conséquente de taux, voire effacement de la dette...).

Ces clients présentent une source de PNB intéressante s'ils parviennent à rétablir leur équilibre financier.

B8/ Indiquez à M. Châtillon le coût total du crédit ainsi restructuré.

2 pts

Coût total du crédit : $(198 \times 793,86) - 96\,600 = 60\,584,28 \text{ €}$

2^{ème} partie : assurance perte d'emploi

B9/ Expliquez à votre client l'utilité d'une assurance perte d'emploi.

2 pts

Une sécurité supplémentaire dans un contexte de recrudescence du chômage.

Un niveau d'indemnisation permettant de continuer à rembourser malgré la baisse de revenu

Un moyen de protéger ses proches.

Un coût assez faible par rapport aux indemnisations prévues : 50% des mensualités.

B10/ Convaincu par cette proposition, M. Châtillon voudrait connaître le surcoût pour sa famille :

3 pts

$9,66 \times 10 \text{ €} / 12 = 8,05 \text{ €}$ par mois (1 pt)

Concurrent 1 : retenir la couverture à 50% soit $0,025\% \times 96\,600 = 24,15 \text{ €}$ (1 pt)

Concurrent 2 : $2,08 \text{ €} \times 9,66 = 20,09 \text{ €}$ (1 pt)

L'assurance proposée est donc bien moins chère.

B11/ Expliquez à votre client les termes délai de franchise et délai de carence.

2 pts

• **Délai de carence** : délai, après la souscription de l'assurance, durant lequel la garantie ne joue pas. Si le client se retrouve au chômage durant cette période, il ne peut prétendre à rien même si sa période de chômage se prolonge au-delà de ce délai. Le délai prévu par contrat est de 12 mois (à compter de la mise en place du contrat et du crédit). (1 pt)

• **Délai de franchise** : délai, après la survenance du chômage, durant lequel la garantie ne joue pas : Elle est de 90 jours dans le contrat. (1 pt)

B12/ M. Châtillon s'interroge enfin sur l'indemnisation qu'il percevrait s'il était licencié, par exemple, le 10 mai 2010 et restait sans emploi pendant 10 mois.

2 pts

Si M. Châtillon était licencié en mai 2010 : il commencerait à être indemnisé en août 2010 (soit 90 jours après de début de l'indemnisation par les ASSEDIC) et se verrait verser 50% de sa mensualité

de crédit (378.82 € ou 468,21 €) jusqu'à à fin de sa période de chômage et au maximum pendant 12 mois. Après 12 mois d'indemnisation commence une nouvelle période de carence (ou d'attente).

Dossier C – GESTION COURANTE DES COMPTES ET MOYENS DE PAIEMENT – 32 PTS

Situation 1

C1/ Dans un tableau, présentez :

- votre analyse de la situation de chaque débiteur,
- la décision que vous prenez
- et vos préconisations pour éviter d'autres problèmes à l'avenir.

20 pts

Intitulé	Analyse (2 pts par client)	Décision (1 pt par client)	Préconisations (1 pt par client)
Mlle Legalic Claire	Célibataire, peu ou pas d'épargne de précaution. Dérives déjà signalées sur le compte, le financement aurait dû régler le problème. Engagement de découvert trop élevé au regard des capacités financières de la cliente. Crédits à la consommation en nombre. Dossier inquiétant. Le compte n'est pas repassé créditeur depuis plus d'un mois.	Rejet	Les dérapages sont trop nombreux maintenant pour espérer une amélioration du fonctionnement de ce compte. Rencontrer à nouveau la cliente n'apportera peut-être pas grand-chose mais permettra d'indiquer que nous ne pouvons la suivre si elle ne respecte pas ses engagements et ne gère pas mieux ses finances. Compte à suivre mais qui risque de prendre le chemin du contentieux.
M. ou Mme Sanchez	Cas de séparation brutale avec utilisation des sommes présentes sur le compte par le co-titulaire. Le loyer est élevé par rapport au salaire de Mme mais dans l'immédiat le blocage du compte et l'interdiction bancaire n'arrangerait rien. La petite épargne de précaution devrait pouvoir renflouer le compte pour se rapprocher de l'autorisation en attendant que Mme Sanchez s'organise. Dossier à suivre de près.	Payer	Conseil : entamer les procédures pour se désolidariser du compte afin de ne pas être tenue responsable des éventuels futurs problèmes sur le compte. Bilan financier : vérifier la capacité financière de la cliente et éventuellement proposer un prêt personnel de trésorerie afin de gérer la transition si les besoins existent et si l'étude approfondie du dossier permet de l'envisager.
M. ou Mme Cailliez	Personne du troisième âge et perturbée par le décès de son mari. Existence d'une épargne de précaution : 26 K€. Situation exceptionnelle pour un compte a priori sans problème particulier.	Payer	Rencontrer la famille et Mme Cailliez pour faire un point de la situation : - Faut-il envisager de donner la procuration à un enfant pour gérer le compte ?

			<ul style="list-style-type: none"> - La situation financière reste-t-elle saine avec la disparition de M. ? (pension suffisante...) - Régler les formalités liées au décès : intitulé du compte, démarches auprès du notaire...
M. Regnier	Le compte est très régulièrement approvisionné et jamais débiteur. Etudiant semble-t-il peu avisé des risques encourus suite à la perte des moyens de paiement... Il pourrait s'agir d'un chèque volé aussi il ne semble pas opportun de payer ce chèque, ni de le rejeter	Opposition	Prévention : expliquer les risques liés aux moyens de paiement (conseils de sécurité de base), explication des démarches d'opposition sur chèques, proposer l'assurance des moyens de paiement.

Situation 2

C2/ Expliquez à Mme Billot les conséquences de l'ATD sur son compte.

2 pts

La réception de l'avis à tiers détenteur rend indisponible le solde à concurrence du montant saisi. La banque a un délai de 15 jours pour contre-passer les opérations antérieures à l'ATD.

Le compte est débloqué suite au paiement à l'administration fiscale (dans les 2 mois) ou suite à la mainlevée du Trésor Public. Si le solde est nul ou négatif l'ATD est inopérant.

Les sommes créditées après l'ATD échappent à la saisie.

C3/ Mme Billot s'inquiète pour le règlement de ses dépenses quotidiennes. Précisez lui la notion de solde bancaire insaisissable et la manière dont elle peut en bénéficier.

2 pts

La loi autorise les personnes dont les comptes sont bloqués à récupérer une somme insaisissable (à caractère alimentaire).

Pour pouvoir bénéficier de cette protection, il faut en faire la demande expresse à la banque par courrier recommandé avec AR dans un délai maximum de 15 jours suivant la saisie : le solde bancaire insaisissable est égal au montant du RMI (470,91 €).

La banque mettra alors cette somme immédiatement à disposition.

Par ailleurs, afin de régler rapidement le problème on peut conseiller à la cliente de rapidement se rendre auprès du trésor public afin de régler le litige et d'obtenir mainlevée de l'ATD.

Situation 3

C4/ Analysez en détail le fonctionnement du compte de Mlle Annabelle Lessieur sur les 3 derniers mois (annexe 10). Quels sont les principaux constats que vous pouvez faire en termes de risques ?

3 pts

Un compte qui fonctionne souvent en découvert mais qui n'est jamais à découvert très longtemps (1,2 j). Les montants de découvert peuvent par contre être assez conséquents pour une étudiante sans véritables ressources.

Les dépôts d'espèces attirent particulièrement l'attention : nombreux 5 par mois en moyenne et pour des montants relativement élevés (394 € en moyenne). Aucun retrait d'espèce n'est fait avec la carte bleue ni au guichet en revanche.

On constate des virements d'assez gros montants également sans rapport avec le profil (étudiante) de cette cliente.

L'inadéquation entre l'activité déclarée de Mlle Lessieur et le fonctionnement de son compte nécessite la vigilance de la banque. Un risque de blanchiment n'est pas à exclure.

C5/ Votre cliente vous a indiqué que ses parents travaillent dans la restauration et qu'ils l'aident régulièrement en la renflouant avec des espèces. Cependant de telles sommes en espèces vous interpellent. Quelle est la conduite à tenir face à de tels mouvements ?

2 pts

- Rôle d'alerte : alerter la hiérarchie, constituer un dossier, suspendre l'opération lorsque c'est possible, mettre sous surveillance discrète le client et prévenir TRACFIN.
- Gestion de la relation après déclaration de soupçon : maintien ou non de la relation (selon appréciation de l'établissement mais risque de poursuite pénale si elle continue en sachant l'illégalité des pratiques de son client), respect de la confidentialité.

C6/ Citez trois exemples de situations dans lesquelles la vigilance du banquier doit être éveillée. Quels sont les risques pour la banque à ne pas signaler ce genre de pratiques ?

3 pts

- Réactivation d'un compte en sommeil par une remise de chèque étranger suivi de retrait d'espèces.
- Opérations sans cohérence avec le profil du client : multiples mouvements d'espèces
- Comptes fonctionnant par aller-retour (versements, retraits) ou avec des montants ronds.
- Fréquents transferts vers l'étranger
- Opérations de gros montants et anormalement complexes
- Gains répétés aux jeux
- Remises d'espèces en provenance de casinos
- Remboursement de crédit peu de temps après la mise en place
- Opérations anonymes
- Clients peu connus (compte fonctionnant exclusivement avec un mandataire, client domicilié chez un tiers, boîte postale...

Risques à laisser passer ce genre de pratiques :

- Décrédibilise la profession
- Exposition à des risques de poursuite pour complicité
- Risque de défaut lorsque les réseaux sont démantelés...

DOSSIER D – FISCALITE ET PLACEMENTS – 29 PTS

1^{ère} partie : projet de mise en location de deux studios

D1/ En vous aidant de l'annexe 11, expliquez quels sont les propriétaires qui ont intérêt à recourir au régime réel et ceux qui ont intérêt à opter pour le micro-foncier ?

4 pts

Les propriétaires qui ont intérêt à recourir au régime réel : (2 pt)

- Ont des charges locatives élevées (> 30 % des loyers)
- Peuvent avoir des déficits importants qui allègeront leur imposition actuelle et future

Les propriétaires qui ont intérêt à recourir au régime micro-foncier : (2 pt)

- Veulent une déclaration fiscale simplifiée.
 - Ont des charges locatives et d'intérêts faibles ou des logements sans travaux
- (accepter toute réponse cohérente)**

D2/ A l'aide des éléments prévisionnels apportés par la cliente (annexe 12), aidez Mme Benaria à évaluer le régime d'imposition des revenus fonciers le plus avantageux pour elle lors des 3 prochaines années..

5 pts

	Régime micro-foncier (1 pt)	Régime réel (3 pt)
1^{ère} année		
Revenus fonciers	$(500+600)*11 = 12\ 100\ €$	$(500+600)*11 = 12\ 100\ €$
- Charges à déduire	- Forfait 30 % = 3 630 €	- Frais réels : o Travaux : 4 500 € o Assurance : 250 € o Entretien courant : 300 € o Frais gestion forfaitaire 20 €
= revenu net imposable	= 8 470 €	= 7 030 €
2^{ème} année	Idem : 8 470 €	12 100 – 250 -300-20 =11530€
3^{ème} année	Idem : 8 470 €	Idem année 2 : 11 530 €
Total des revenus nets imposable sur les 3 ans	25 410 €	30 090 €

(1 pt pour analyse sur 3 ans et conclusion juste°)

On constate que si le régime permet la première année de déduire davantage de frais, il n'en est pas de même pour les années 2 et 3. Or, l'option pour le régime réel est faite pour 3 ans : **le micro-foncier devrait donc permettre de minimiser l'imposition**, en tous les cas si les frais sont correctement évalués.

D3/ Sachant que Mme Benaria n'est pas imposable sur sa seule pension de retraite, calculez l'IR qu'elle aura à payer avec les revenus locatifs sur 12 mois. (annexe 13).

4 pts

Eléments du calcul	Imposition après mise en location régime micro-foncier
Pension de retraite	$915 \times 12 = 10\,980$ (1 pt)
-	-
Abattement forfaitaire de 10 % :	$10\% \times 10\,980 = 1\,098$ (1 pt)
+	+
Revenus locatifs	8 470 (1 pt)
=	=
Revenu net global	18 352
Quotient familial	Une seule part
Calcul de l'impôt	$I = (R \times 0,14) - (1\,277,03 \times N)$ $18352 \times 0,14 - 1277,03 = 1\,292,25$ (1 pt)
Impôt à payer	1 292,25 €

Si régime réel choisi, Revenu net global = 16 912 €

Imposition = 1 090,65 €

2^{ème} partie : placement d'un héritage

• Fiscalité de la succession

D4/ Compte tenu du degré de parenté entre Mme Benaria et son aïeul (oncle, sans descendance, ni ascendance) et à l'aide de l'annexe 14, calculez à quel taux sera imposée la succession de votre cliente et les abattements qui pourront être opérés.

4 pts

Abattement au bénéfice d'une nièce héritant de son oncle : 7 598 €

Taux applicable 55% (parenté jusqu'au 4^{ème} degré : ici 3^{ème} degré)

D5/ Quelle sera la somme disponible une fois réglée la succession ?

2 pts

Impôt à payer : $(65000 \text{ €} - 7598 \text{ €}) \times 0,55 = 31571,10 \text{ €}$

Somme disponible : **33 428.90 €**

• **Proposition de placements**

D6/ A partir de ce que vous connaissez de la situation de Mme Benaria et à l'aide de vos connaissances en matière de gestion d'épargne, vous élaborez une proposition chiffrée de placements en justifiant chacun de vos choix.

10 pts

Accepter toute réponse cohérente avec néanmoins de l'épargne liquide et de l'épargne à moyen long terme.

4 points pour la cohérence de la proposition

2 points pour le chiffrage de la proposition

4 points pour l'argumentation des placements proposés

PROPOSITION INDICATIVE

<u>Support de placement</u>	<u>Objectif</u>	<u>Montant</u>
Epargne disponible	<p>Pour le moment le niveau d'imposition de la cliente permet de bénéficier du LEP aux conditions très avantageuses :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité totale - Exonération totale - Taux attractif - Placement sans risque <p>Elle pourrait aussi compléter son LDD et éventuellement le livret A. Accepter l'ouverture d'un CSL.</p> <p>Cette épargne disponible, sans risque et sans fiscalité (sauf pour le CSL) lui permettra de faire face aux imprévus et de financer ses loisirs.</p>	<p>7700 €</p> <p>700</p>
Epargne financière (compte titres)	<p>N'ayant que 62 ans elle peut placer sur des supports un peu moins disponibles et un peu plus risqués peut espérer obtenir de meilleurs rendements :</p> <p>Sauf si la cliente en montre l'intérêt, il est peu probable que la cliente souhaite gérer elle-même son portefeuille on lui proposera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Des OPCVM de capitalisation diversifiés (monétaire et placement en bourse par exemple sur produits du CAC 40) - OPCVM obligation toujours dans un souci de diversification et de dynamisation mesurée du patrimoine <p>Fiscalement cette option sera intéressante : seuils de cession loin d'être atteints.</p> <p><i>Accepter actions et PEA si bonne argumentation de l'étudiant.</i></p>	10 000 €
Ouvrir une assurance-vie (de préférence en Euros)	<p>Ce placement permet d'allier transmission d'un capital (en désignant des bénéficiaires qui pourront être exonérés jusqu'à 152 500 €) et constitution d'un complément de revenu (sortie en capital ou en rentes).</p>	15 000 €

Conclusion : cette proposition permet de rééquilibrer et de renforcer l'épargne financière et bancaire disponible (par rapport au patrimoine immobilier). Elle permet de trouver un équilibre entre risque et rendement sans oublier de préserver des liquidités. Elle permet enfin d'envisager la transmission du patrimoine dans des conditions fiscalement avantageuses.